

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2012

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 07

Mmes Germaine KERN, Eliane PETER et SCHOENENBERGER Valérie
MM. RUEFF Francis, VALLEE James et ROMINGER Olivier

Absents excusés :

- M. KLEIN Yves donnant procuration de vote à M. Raymond NICKLER, Maire
- Mme ANDRES Danielle donnant procuration de vote à M. RUEFF Francis
- Mme MORRI Myriam donnant procuration de vote à M. VALLEE James

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial

Le Conseil Municipal désigne Mme KERN Germaine en qualité de Secrétaire de Séance

.../...

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal

- Approbation du P.V. du 04.05.2012
- Remplacement d'un co-fermier – Lot de chasse du Chauvelin
- Recensement de la population 2013
- Décisions modificatives
- Demande de concours d'un archiviste intercommunal
- Prix du KW et des abonnements au chauffage communal
- Protection sociale des agents de la Collectivité Territoriale

N° 35 - Approbation du P.V. du 04 mai 2012

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 36 - Remplacement d'un co-fermier - lot de chasse du Chauvelin

Le Maire communique à l'Assemblée le courrier en date du 21 mai 2012 de M. Jean-Marie FRANCOIS, Président de la l'Association de chasse du Chauvelin par lequel ce dernier informe qu'il propose de remplacer

- M. Jacky BRUNNER domicilié 33 rue de Koetzingue à 68510 MAGSTATT, démissionnaire par M. Marcel CAPON domicilié 7 rue des Tilleuls à 68700 ASPACH-LE-BAS.

Les documents nécessaires, sont présentés à cet effet à l'Assemblée.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal accepte unanimement cette candidature et accepte M. Marcel CAPON en qualité de co-fermier du lot de Chasse du Chauvelin.

N° 37 - Recensement de la population 2013

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population sera effectué du 17 janvier au 16 février 2013 sur le ban communal de MOLLAU conformément au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003, fixant l'année de recensement pour chaque commune.

.../...

Il rappelle également que le dernier recensement s'est déroulé en 2008. Puis il informe l'assemblée qu'il nommera Eric GOTTSCHECK né le 05 novembre 1990 à THANN, domiciliée 90 rue de l'Eglise à MOLLAU en qualité d'Agent Recenseur et que Katia ILTIS, Adjoint Administratif, a accepté le poste de coordonnateur communal. Les intéressés suivront une formation en fin d'année 2012.

Le Conseil prend bonne note de ces informations et approuve unanimement les nominations.

N° 38 - Décisions modificatives - Budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les décisions modificatives n° 02/2012 :

Article	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
DF 60621		800.00 €
DF 6064		800.00 €
DF 61522		780.00 €
DF 61523		900.00 €
DF 6156		2 600.00 €
DF 616	- 1 500.00 €	
DF 62878		500.00 €
DF 6455		600.00 €
DF 6718	- 500.00 €	
DF 6745		720.00 €
DF 73911		6 000.00 €
DF 739118	- 6 000.00 €	
RF 7788		5 700.00 €

Article	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
DI 2313 - 35		32 000.00 €
DI 2313 - 41		13 000.00 €
RI 1068		67 300.00 €
RI 1323/35		2 700.00 €
RI 1328/35	- 25 000.00 €	

N° 39 - Demande de concours d'un archiviste intercommunal

Le Maire propose de demander la mise à disposition du service "Archives" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le classement des archives de la Commune.

Il est de l'intérêt de la Commune de s'assurer que ses archives soient conformes à ces obligations légales et correctement épurées au profit des Archives Départementales.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, depuis le 22 septembre 2008, de mettre à disposition des Communes qui en font la demande une archiviste itinérante qui peut se charger de ce travail très complexe.

Afin d'entamer le travail de classement, de tri et de formation du personnel communal au traitement et la gestion des archives, une première mission de dix jours est nécessaire. Le forfait journalier d'intervention de l'archiviste intercommunale est actuellement de 250 €, les frais de déplacement en sus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'intervention de l'archiviste intercommunale courant 2013, aux conditions suivantes :

- première mission d'une durée de 10 jours
- forfait journalier de 250 €, frais de déplacement en sus
- inscription de cette dépense au Budget Primitif de 2013

N° 40 - Prix du KW et des abonnements au chauffage communal

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du KW de chauffage communal au bois puis communique les derniers montants des indices de référence.

Oùï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal décide unanimement de maintenir les tarifs appliqués à ce jour, pour le prix du KW et des abonnements au chauffage communal.

N° 41 - Protection sociale des agents de la Collectivité Territoriale

Le Maire informe le Conseil que les dispositions relatives à la protection sociale complémentaire dans le Fonction Publique Territoriale ont été modifiées par les lois de 2007 et le décret d'application de 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs Agents.

Par ailleurs, le Maire rappelle que la loi de 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, prévoit que les Centres de Gestions peuvent conclure, pour le compte des Collectivités, une convention de participation pour leurs Agents actifs et retraités, pour l'ensemble des risques en matière de santé et de prévoyance.

Il communique que, pour 2013, les Agents souscrivant à une mutuelle labellisée pourront de ce fait bénéficier d'une participation de la Collectivité, aussi bien pour le risque santé que pour le risque prévoyance.

Concernant la protection sociale complémentaire santé, le Maire propose de laisser à l'appréciation de chaque agent de souscrire ou non un contrat de labellisation.

Il propose par ailleurs, une participation de la collectivité à hauteur d'environ 600 € annuel par agent.

Concernant la protection complémentaire prévoyance, il propose de signer une convention de participation mutualisée avec mandat au CDG pour un montant annuel d'environ 600 € par agent.

Le Conseil, interrogé à ce sujet, approuve unanimement ces propositions.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

ATSEM Remplaçante

Mme Sandrine SITCHEVOY reprend son poste d'ATSEM au SIS à plein temps à la rentrée prochaine. Mme Anne-Marie DI LENARDO prendra le poste d'ATSEM au SIS à 20h00/semaine par le service de mise à disposition du Centre de Gestion. Il nous fallait trouver une remplaçante en cas d'absence d'une des deux. Mme Chantal DAGON, domiciliée à Urbès et possédant un CAP de petite enfance a proposé sa candidature en tant qu'ATSEM remplaçante. Le Maire, Président du SIS a donné son accord.

.../...

Régularisation d'implantation d'une clôture

Le Maire informe le Conseil qu'une clôture communale a été implantée sur un terrain privé appartenant à M. Yves KOENIG dans le secteur du Buhlebel.

Cette clôture, suite à un problème de bornes, a été mal implantée par le prédécesseur de M. Olivier ROMINGER, louant actuellement le terrain communal jouxtant la propriété de M. Koenig.

Les parties ont par ailleurs trouvé un accord sur :

- la réhabilitation de la clôture sur le terrain communal
- sur la création d'un accès commun pour le pâturage et le terrain privé.

Remise en état d'une buse à la Fassmatt

Le Maire explique que M. Olivier ROMINGER souhaitait poser une buse à la Fassmatt. Il informe également que pour cette opération que le dossier « loi sur l'eau » à compléter est très lourd pour la petite opération à mener. Le Maire a suggéré d'intégrer ce projet dans le dossier d'amélioration pastorale.

M. Olivier ROMINGER informe le Conseil que le dossier d'amélioration pastorale a déjà été déposé à la Chambre d'Agriculture.

Il en sera débattu ultérieurement.

Situation financière de la Commune

Arrêtée au 21 juin 2012 :

Dépenses de fonctionnement : 157 715.85 € soit 24.6 %

Recettes de fonctionnement : 182 313.79 € soit 28.4 %

Dépenses d'investissement : 342 636.75 €

Recettes d'investissement : 263 780.30 €

Invitation Vélo Club Mollau

Eliane PETER représentera la Commune à la Molloviennne qui aura lieu dimanche 1^{er} juillet au plateau sportif.

.../...

Lettre du Président de la Communauté de Communes

Le Maire donne lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes reçu le 22 juin 2012 relatif à l'implantation d'une nouvelle construction rue du Buhlebel.

Remerciements

M. le Maire lit une carte de remerciements de M. Jean NUSSBAUM à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire.

Clôture de la séance à 22h15